

M. le vice-président du pôle universitaire régional de la Guadeloupe,

Cher collègue

Dans votre lettre ouverte, ainsi que dans les propos que vous tenez dans l'émission 7 Actu, j'ai pu noter de très nombreuses inexactitudes, et parfois des accusations sans preuve, je le regrette. De plus, vous allez à l'encontre de toutes les discussions que nous avons pu avoir dans une atmosphère de cordialité et d'échanges qui m'apparaissent alors constructifs.

Commençons par le texte de votre lettre ouverte.

Dans la première partie, indiquant que nous sommes en pleine période de dialogue budgétaire, dès la troisième ligne, vous écrivez : « *l'équipe politique du pôle a pu imposer les critères validés par* ». Je reste fort surpris de cette affirmation, car aucune instance politique d'aucun pôle n'a rien imposé du tout. Nous avons entamé des réunions relatives au dialogue budgétaire, comme vous l'avez écrit, et nous nous sommes mis d'accord sur des critères à proposer et à prendre en compte. Le tout restant naturellement à l'état de proposition parce que seul le conseil d'administration de l'établissement décide, s'agissant du budget.

Me remémorant les ambiances conviviales des réunions qui se sont tenues jusqu'alors, dans un partage de points de vue équilibré et serein, j'ai dû à croire que vous puissiez écrire, à peine quelques lignes plus loin : « *Il était donc primordial et capital que l'ordonnance ratifiée impose l'intégration, **quelques soient leur origine**, des surfaces totales de chaque pôle (y compris celui du camp jacob)* ».

En tant qu'universitaire responsable, je fais confiance au conseil d'administration de mon université pour prendre en charge les compétences qui sont siennes, dans les modalités de répartition du budget, y compris les clés de répartition. Nous avons convenu de répartir dans un premier temps, les sommes disponibles et d'aller négocier, VP Pôles et présidente, une rallonge budgétaire auprès de notre ministère de tutelle.

J'évoquais des inexactitudes en début de courrier. Prenons un exemple. S'agissant des critères, vous dites : « *... et qui ont été construits sur notre pôle à partir de ceux prévus par l'ordonnance.*

Il s'agit :

- de la prise en compte des surfaces bâties

- de la prise en compte des effectifs étudiants pondéré par les enseignements dispensés et leurs coûts ».

Je voudrais vous rappeler ce qui est précisément écrit dans l'ordonnance : «

Le CA répartit par pôle universitaire régional, sur proposition du président, les emplois et les crédits alloués à l'université par les ministres compétents en prenant en compte notamment les effectifs des étudiants, les enseignements dispensés et l'activité de recherche de chaque pôle ».

Le texte initial de l'ordonnance auquel vous semblez si attaché pour mettre en cause le « ticket à trois » ne fait nullement allusion dans l'ordonnance à la prise en compte des surfaces bâties.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons retenu l'urgence d'une rencontre avec la DGESIP, pour expliquer la situation financière compliquée de l'établissement et explorer des solutions adaptées. Nous étions d'accord sur ce point et Mme la présidente a répété à plusieurs reprises qu'elle se souciait de chacune des composantes de l'établissement et qu'il n'était pas question d'abandonner Saint-Claude. Ces réunions ont été enregistrées.

Poursuivons avec votre intervention à 7 Actu.

Dans cette émission, les propos que vous tenez sont très graves et il faut que chacun s'en rende compte.

Voilà des exemples de vos citations dans cette émission :

- 1- « Le pôle Martinique ne cesse de siphonner les sous qui sont réservés au pôle Guadeloupe »
- 2- « la recherche Guadeloupéenne pâtira de ce manque de solidarité »
- 3- « C'est le règne de l'entourloupe »
- 4- « L'Université, et donc le pôle Guadeloupe est l'otage de lutte politique en Martinique entre le MIM et le PPM »
- 5- « ... fonds de la formation continue qui disparaissent et vont ailleurs ... »
- 6- « ... On a fait en sorte qu'ils choisissent des pôles plutôt que l'Université des Antilles ... »

Toutes ces citations sont inexactes et blessantes. On ne peut, en responsabilité, opposer ainsi l'avenir de la jeunesse Guadeloupéenne à celle de la Martinique, jouer pôle contre pôle, jeunesse contre jeunesse. D'autant plus que sur chacun des deux pôles, étudiants Guadeloupéens et martiniquais se côtoient et s'apprécient. Nous leur devons le même respect, la même exigence.

Je vous rappelle que les budgets de l'établissement font l'objet d'abord d'un contrôle par le rectorat de la Guadeloupe, puis sont votés par le CA de l'établissement où siègent à parité des administrateurs du pôle Martinique et du pôle Guadeloupe. A vous écouter, on dirait qu'à la DRFIP, au rectorat de Guadeloupe, ils sont incompétents et que les administrateurs du pôle Guadeloupe dont vous faites partie, se laisseraient « siphonner » par ceux de la Martinique. Vous parlez de plus de règne de l'entourloupe. Qu'est-ce que cela veut dire ? Mon cher collègue, cela va trop loin, il faut raison garder.

Par ailleurs, vous évoquez les débats politiques internes à la Martinique. Quel est le rapport avec les questions qui nous concernent et que nous devons régler de manière loyale et je le souhaite dans un dialogue franc et fraternel.

Plus loin, vous évoquez : « ... *fonds de la formation continue qui disparaissent et vont ailleurs ...* ». Ce sont des propos à caractère diffamatoire que vous n'avez jamais tenus en ma présence lors des réunions relatives au dialogue budgétaire. Alors que chaque UB de la formation continue est strictement gérée et contrôlée par les responsables qui n'ont jamais émis le moindre avis à ce sujet, vous vous permettez devant les médias de porter sans aucune preuve une accusation de cette envergure !

Au sujet du droit d'option, vous affirmez également : « *on a fait en sorte qu'ils choisissent des pôles plutôt que l'université des Antilles* ». Qui est ce «on» ? Pouvez-vous le préciser ?

Je vous rappelle là aussi, que c'est le Comité Technique de l'établissement et ce avant même que les personnels n'aient faits valoir leur droit d'option, qui a demandé que le choix porte sur le pôle. Par ailleurs, le droit d'option est un droit individuel que les personnels concernés exercent librement, leurs choix méritent d'être respectés.

En conclusion, cher collègue, en ces moments historiques et cruciaux que traverse l'établissement, nous devons tous faire preuve de beaucoup plus de discernement. Nous sommes dans une phase de dialogue budgétaire, et tous, nous avons convenus que la subvention pour charges de service public de l'établissement est insuffisante. Chacun des pôles doit être défendu et nous devons avoir une démarche commune vis-à-vis du ministère.

La guerre des pôles n'aura pas lieu : elle serait contraire à l'intelligence de nos territoires, à la loyauté que nous devons à nos jeunes, à la synergie que nous devons mettre en œuvre.

Pour le moment, et tous les chiffres le démontrent, toutes les entités de l'établissement ont pu fonctionner, toutes les dettes de l'établissement sont réglées, et dans la répartition depuis les RCE, le pôle Martinique bénéficie de moins de 40 % de la subvention Etat contre près de 60 % pour le pôle Guadeloupe. Alors pourquoi prôner cette vision erronée ?

Très cordialement,

Jean-Emile SIMPHOR

Vice-président du pôle Universitaire Régional de la Martinique